



SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DE L'ACTION ECONOMIQUE

Tél : 03 20 81 65 46 - fax : 03 20 81 59 93

N° Réf :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES
ET ARRETES DU MAIRE**

POLICE MUNICIPALE

PROTECTION D'UN ESPACE PUBLIC

Nous, Député-Maire de Wattrelos,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-2-3°, L2212-1 et L2212-2,

Vu la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat,

Vu le Code Pénal et notamment les articles R610-3 et R310-5,

Considérant que les places publiques, notamment sur lesquelles sont organisées des manifestations municipales ou des marchés de plein-air doivent conserver un caractère de laïcité, principe à caractère constitutionnel,

Considérant qu'il y a lieu de préserver la tranquillité publique de ces lieux,

A R R E T O N S :

Article 1 : Toute installation de support avec publication, toute distribution de documents de nature cultuelle et toute quête sont interdites sur les places publiques du territoire wattrelosien, les samedis, dimanches, jours fériés, jours de manifestations municipales festives ou commerciales ainsi que les jours de marché de plein-air.

Article 2 : Toutes infractions au dispositif du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux dispositions de l'article R610-5 du nouveau code Pénal, sans préjudice, s'il y a lieu, des pénalités plus graves prévues par les lois et les règlements en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Wattrelos, Monsieur le Commissaire de Police Nationale de Roubaix, le Chef de la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié conformément aux disposition du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 5 : Une ampliation sera adressée à Monsieur le Directeur des Services, Monsieur le Commissaire de Police Nationale de Roubaix, le Chef de la Police Municipale.

Fait à Wattrelos, le 6 juin 2014

Pour extrait certifié conforme,

Dominique BAERT

Le Député-Maire,

